

Compte-rendu du Comité de Direction FERPA en présentiel 2.11.2022

Présent.e.s : Lajos MAYER (SZEZ), Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO (UIL-UILP), Secrétaire Général de la FERPA, Angeles BRIALES (UJP-UGT), Secrétaire Générale Adjointe ; Silvana CAPPUCCIO, SPI-CGIL ; Dick DE GRAAF (FNV) ; Didier HOTTE (UCR-FO) ; Luc JANSEN (FGTB/ABVV), Trésorier de la FERPA ; Ana MARTINEZ LOPEZ (FEJP-CC.OO.) ; Hubert SCHWIND (UCR-CGT) ; Werner THUM (ÖGB)

Absent.e.s : excusée Mireille PAUME (UCR-CGT), Présidente du Comité des Femmes de la FERPA ; Tino FUMAGALLI (FNP-CISL),

Assistaient également à la réunion : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial de la FERPA et Jessica MONTIEL, Project Coordinator, P.A. du S.G de la FERPA

Le **Président de la FERPA, Lajos MAYER** ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de Direction. Après avoir fait **approuver l'ordre du jour de la réunion**, il donne la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO** pour ses **Communications**.

Le Secrétaire Général insiste sur le fait que la réunion de demain et après-demain est d'une grande importance. Puis il revient sur le Comité Exécutif de la CES des 27 et 28 octobre 2022 où, le vendredi 28, la FERPA a appris que la Commission n'avait plus d'argent pour rembourser la réunion du Comité Exécutif de la FERPA qui se tiendra la semaine suivante. Il est précisé que pour la Commission la FERPA n'est pas une fédération de pensionnés, mais, pour la Commission, il s'appelle désormais : « Comité Permanent CES, CES-Retraités ». Le Secrétariat a réagi immédiatement en interrogeant Esther LYNCH, la Secrétaire Générale Adjointe de la CES. Dans le même temps, la question qui se posait au Secrétaire Général de la FERPA était de décider si on allait annuler la réunion, pour ne pas dépenser de l'argent ou la maintenir. Il fallait décider sur le champ. Par dignité pour les participant.e.s., il a été décidé de faire cet investissement financier et, donc, de maintenir la réunion du Comité Exécutif, car on ne peut pas accepter d'être traité comme des enfants et de ne pas réagir. Il fallait donc adopter une réponse politique. Mais, il s'est interrogé sur la manière faire si la Commission maintient son refus de prendre en charge les frais de ce Comité ? Il a alors proposé que les grandes organisations prennent en charge les frais de leurs membres et la FERPA interviendra financièrement pour les organisations qui sont plus petites. Il précise, en outre, que les frais de location de salles et d'interprétariat restent pris en charge par la Commission car ils ne sont pas repris sur la même ligne budgétaire. Seuls sont donc concernés, les frais de déplacement et d'hébergement des membres. Il évoque ensuite le prochain Congrès de la CSI qui se tiendra du 17 au 22 novembre 2022 à Melbourne. A ce Congrès sera élu un nouveau Secrétaire Général de la CSI. Luca est candidat à ce poste, mais comme il est le seul, il sera élu. De ce fait, il démissionnera de son poste de Secrétaire Général de la CES dès son élection. Le Comité Exécutif de la CES a désigné Esther LYNCH comme Secrétaire Général par intérim jusqu'au prochain Comité Exécutif de la CES du mois de décembre, à la réunion de laquelle elle sera élue. Ensuite, le Congrès l'élira formellement comme Secrétaire Générale, puisqu'elle aussi est la seule candidate. Il informe également qu'il participera au Congrès de la CSI à Melbourne, son organisation syndicale d'origine, l'Uilpensionati prenant en charge tous ses frais.

Par ailleurs, la CES poursuit son action contre les bas salaires et la hausse des prix. Le Secrétaire Général a expliqué la rencontre que nous avons eue en tant que Secrétariat avec Esther et où nous avons pu la convaincre d'inclure notre Déclaration du 1^{er} octobre dans l'action de la CES. Une manifestation restreinte aura lieu en décembre à Bruxelles. Il réfléchit à ce qu'on va pouvoir faire. Il a rappelé que les personnes pensionnées ont besoin d'une réévaluation de leur retraite. On a toujours l'impression d'être les « invisibles » ajoutait-il. Et il indique que la FERPA participera à toutes les initiatives de la CES.

En ce qui concerne la motion proposée par Didier, elle est parfaite dit-il, mais il l'a complétée comme document de la FERPA et elle sera présentée au Comité Exécutif.

Concernant l'avant-projet de Résolution, il n'a reçu des membres du Comité de Direction que trois réactions, celle de Silvana, de Dick et de Didier. Il ne savait pas si les autres membres étaient d'accord avec l'avant-projet du Secrétaire Général. Devant ce peu de réactions, il a décidé de l'envoyer en l'état aux membres du Comité Exécutif. Il propose de faire comme pour le Manifeste, c'est-à-dire de présenter les amendements unitairement par pays, en respectant la date d'envoi des amendements fixée au 2 décembre 2022.

En ouvrant le **débat** le **Président**, après avoir remercié le Secrétaire Général pour ses Communications, précise qu'il faut faire attention au fait que nous représentons l'ensemble de la population âgée de l'Union Européenne. Il n'y a pas que les personnes qui travaillent dont il faut se soucier mais aussi des personnes retraitées qui ont travaillé toute leur vie. Et, en ce qui le concerne, il trouve que la motion est quelque chose de positif. Il y a d'autres organisations comme en Hongrie qui travaillent aussi.

La plupart des interventions s'indignent du refus de la Commission de rembourser les frais des membres qui vont participer au Comité Exécutif et cela à quelques jours seulement de la réunion. Il s'agit d'une initiative unilatérale. Il nous faut réagir. Certaines interventions proposent, ainsi, qu'il y ait une protestation par écrit. La motion présentée par Didier est bien acceptée, quelques membres proposent quelques ajouts en indiquant qu'il n'y a pas que l'énergie qui augmente mais beaucoup d'autres choses et il faut le dire explicitement. Ou, lorsque l'on parle du minimum de pension indexé sur l'inflation, il est proposé d'ajouter « au minimum » sur l'inflation. D'autres évoquent les difficultés rencontrées dans leur pays concernant le coût de la vie et la modicité de certaines pensions qui ne permettent pas de vivre, voire de survivre, même si dans certains d'entre eux des bonus ont eu lieu jusqu'à 300 euros ou qu'existe un mécanisme d'adaptation du montant de la pension sur l'inflation. De même, est évoquée la situation des personnes qui travaillaient dans le secteur sanitaire pendant la pandémie, et qui ne pouvant pas faire face aux multiples et importants problèmes rencontrés, ont été contraintes de démissionner, ce qui se traduit par une pénurie de personnels dans ce secteur. Tout cela, il faut le dire dans la motion. Une proposition est faite, comme tout le monde ne l'a pas eue, de la faire circuler et de laisser une quinzaine de jours aux organisations pour réagir et l'amender. Il est aussi mentionné que diverses manifestations de protestations ont eu lieu dans un certain nombre de pays, sur des revendications similaires à celle de Strasbourg organisée par la CES, contre l'inflation et pour l'augmentation des salaires, à laquelle plusieurs organisations de la FERPA ont participé. A ce propos, des membres qui y ont participé se sont indignés de l'absence de la FERPA dans les préoccupations de la CES : en effet, ni les syndicats, ni la CES lors de cet événement ne sont intervenus sur les problèmes des personnes retraitées. Plusieurs insistent également pour dire que nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone et qu'il faut expliquer aux jeunes ce que nous avons fait et pourquoi on continue. Enfin, est évoquée la question de la fiscalité qui

n'est pas égale entre les salarié.e.s et les pensionné.e.s, en précisant également, pour certains, qu'il faut parler de revenus et pas seulement de salaires, ou ajoutant qu'il faut taxer davantage les personnes multimillionnaires. Sur l'avant-projet de Résolution pour le Congrès, il est signalé qu'une contribution reçue porte sur la proposition de restructuration du texte et de sa numérotation à l'image de ce qui se fait pour les Résolutions de la CES.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général** intervient tout d'abord sur la motion. Si on laisse 15 jours aux organisations pour réagir, ce ne sera plus une motion, mais un « manifeste ». Il précise qu'une motion est une motion à discuter et à adopter au prochain Comité Exécutif. Donc, elle doit être traitée sur le champ. Mais avec cette motion, nous faisons un pas en avant. D'autre part, il est d'accord avec celles et ceux qui disent que l'on ne parle pas des personnes pensionnées. Il l'a répété au dernier Comité Exécutif de la CES, où deux seules organisations ont mentionné les retraité.e.s. C'est donc un problème général et pas seulement un problème de la FERPA. Il faut agir sur les salaires **et** les pensions. On fait partie des Confédérations. Il faut une coordination européenne. Les pensions ne sont pas un cadeau, c'est un dû, résultat des cotisations versées durant toute la vie de travail pour l'acquérir, nous l'avons payée. En ce qui concerne l'avant-projet de Résolution, les organisations ont jusqu'au 2 décembre pour proposer leurs amendements, ensuite Henri mettre en forme et ce travail sera discuté au Comité de Direction du 26 janvier pour s'accorder sur le texte qui sera envoyé au Comité Exécutif du 13 février. S'il subsiste de gros problèmes, le Secrétaire Général accepte la proposition de mettre sur pied un groupe de travail pour essayer de les résoudre. Demain au Comité Exécutif, il présentera l'avant-projet de Résolution mais il n'y aura pas de discussion dans le détail. Il donne à ce moment la parole à Jessica qui rappelle ce que les membres du Comité Exécutif ont reçu pour la réunion : l'ordre du jour, la proposition de budget prévisionnel pour 2023, l'avant-projet de Résolution, le projet de budget pour le Congrès et la répartition des sièges entre chaque organisation. Mais ils n'ont pas reçu la motion. Ensuite, le Secrétaire Général revient en détail sur les événements de ce vendredi concernant le non-financement du prochain Comité Exécutif. A 12h34, Jörg TAGGER, chef d'Unité Dialogue Social de la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Inclusion a téléphoné à Jessica pour lui dire que la CES a une dotation annuelle pour ses Comités permanents, mais que pour cette année le budget était épuisé. Il a également ajouté que la CES n'avait pas envoyé les papiers administratifs pour cette rencontre. Or, tout le monde à la CES a effectué son travail au moment où il le fallait et notamment lorsque l'on a appris qu'il y avait la grève générale en Belgique le 9 novembre et qu'il n'était donc pas possible de réunir les membres pour cette date. Alertée de cette situation, la CES a fait preuve de solidarité et a tout de suite réagi : la Commission doit respecter notre Comité. Le Secrétaire Général de la FERPA insiste pour dire que c'est politiquement que nous avons maintenu notre Comité, c'est ainsi que pour l'an prochain, on réintroduire une demande de financement. On fait partie des Comités permanents de la CES, on ne change rien. Et, il termine en remerciant les organisations qui ont déjà dit qu'elles acceptaient, s'il le fallait, de prendre en charge leurs propres frais de participation.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, ÖGB, UCR-CGT, SPI-CGIL, UJP-UGT, FGTB/ABVV, FEJP-CC. OO, UCR-FO

Puis le **Président** donne la parole au **Secrétaire Général** pour introduire le point suivant qui porte sur **l'organisation du Comité Exécutif**.

Comme il en a été décidé, la motion envoyée par Didier et complétée par le Secrétaire Général sera présentée au Comité Exécutif par Didier. Le Secrétaire Général lui précise qu'il faudra qu'il se mette à côté d'Henri qui prendra note des amendements proposés par le Comité Exécutif. Ce Comité devra également élire formellement Sylvana CAPUCCIO en remplacement, au titre du SI-CGIL, d'Ivan PEDRETTI démissionnaire. Werner va présenter par PowerPoint l'organisation du Congrès avec toutes les informations utiles. Il y aura la ratification de la Candidature de l'actuel Secrétaire Général sortant au poste de Secrétaire Général de la FERPA, seule candidature qui a été présentée par les syndicats italiens et hongrois. Il indique que lorsqu'il sera réélu, il reverra l'organisation du Comité des Femmes, car il y a eu trop de remarques négatives sur son fonctionnement ou plutôt sur les carences de son fonctionnement, y compris l'absence de la Présidente du Comité des Femmes ce jour et les deux jours suivants, en raison d'autres engagements professionnels. Le bureau de séance du Comité Exécutif, sera composé du Président, du Secrétaire Général et de la moitié des membres du Comité de Direction le premier jour (Angela, Dick, Hubert et Werner) et de l'autre moitié, le second jour (Silvana, Ana, Didier et Luc). Henri et Jessica complèteront le bureau de séance les deux jours. Ces propositions sont acceptées par le Comité de Direction.

Ensuite le **Président** donne la parole à **Dick DE GRAAF**, Président du Groupe de travail sur la réforme des statuts, qui indique qu'il a préparé un PowerPoint pour présenter au Comité Exécutif ses propositions pour donner suite aux travaux du Groupe. Il ajoute qu'il pense que le représentant chypriote va demander à intervenir sur la question des statuts. Il propose que la parole ne lui soit donnée en premier après sa présentation.

Puis le **Secrétaire Général** revient sur l'**Avant-projet de Résolution pour le Congrès**. Il indique que celui-ci a été envoyé aux membres du Comité de Direction, mais qu'il n'y a eu que trois réactions, celles de Dick, de Didier et de Silvana. Il en a conclu que si la majorité n'a pas réagi, c'est qu'elle était d'accord avec la proposition de texte qui lui avait été faite. C'est pourquoi, cet Avant-Projet sera présenté demain au Comité Exécutif dans sa forme originelle et il sera demandé aux membres d'envoyer leurs réactions unitairement par pays. Il a demandé à Henri de se charger de le remettre en forme, en tenant compte des amendements reçus. Et, comme il l'a dit, si, le 3 décembre, le Secrétaire Général voit qu'il y a beaucoup de modifications et si les changements proposés sont conséquents, nous mettrons en place, une Commission Adhoc. Silvana intervient pour dire qu'après le 3 décembre, cela lui semble un peu tard. Le Secrétaire Général lui rappelle que le 20 octobre, il a envoyé un message à tous les membres pour expliquer la situation et indiqué la procédure qui sera suivie pour aboutir à de bons résultats. Il précise qu'il est important de savoir s'il y aura beaucoup d'amendements ou non, pour savoir quelle conduite à adopter ensuite. Il revient aussi sur la demande de Dick concernant l'intervention éventuelle du collègue chypriote. Il précise qu'une fois que le Président du Groupe de travail est intervenu, tous les membres peuvent le faire à leur tour. Le Président Lajos intervient dans le même sens.

Il n'y a pas de questions diverses, mais le **Secrétaire Général** intervient pour rappeler que les autres désignations aux différents postes et fonctions à pourvoir au sein de la FERPA se feront lors du Comité Exécutif suivant qui se tiendra immédiatement après la clôture du Congrès.

Enfin **Ana** indique que Mireille lui a demandé de lire son travail et qu'elle va se limiter à le faire. Mais, comme elle a son avion qui part à 15h le deuxième jour, elle demande que le point sur le Comité des Femmes soit avancé au premier jour de 16h à 17h et que celui sur les suites du Congrès se fasse le deuxième jour, de 15h à 16h. Sa demande est acceptée et l'ordre du jour du Comité Exécutif sera modifié en conséquence.

Après cette ultime intervention le **Président clôt la réunion** en remerciant les participant.e.s pour leur présence et les interprètes pour leur aide.

Henri